

**Origines, fonctions et trajectoires
de l'argument environnemental en politique étrangère.
*Le cas des diplomaties électronucléaires
françaises et américaines de Tchernobyl à La Haye.***

Les considérations environnementales ont-elles un impact réel sur la politique étrangère ? La question pourrait sembler paradoxale au regard de l'actualité politique internationale, puisque depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, les programmes internationaux pour la protection de l'environnement se sont multipliés. De sommets régionaux sur le développement durable en traités visant à protéger la biodiversité, de la création de mécanismes d'éco-financement à l'invention d'institutions « verte », il semble désormais difficile de douter de la primauté de la protection de l'environnement en politique internationale.

Et pourtant, on est en droit de se demander si l'environnement est réellement devenu un thème essentiel des politiques étrangères, ou s'il ne s'agit là que d'un vaste mouvement rhétorique tendant à parer de nouveaux atours des motivations diplomatiques tout à fait classiques. Ainsi, les voix soulignant la nature essentiellement économique des négociations climatiques, ou le caractère commercial des négociations sur la biodiversité, ou encore la dimension stratégique des pourparlers sur la désertification se font de plus en plus insistantes. On peut dès lors se demander si la sensibilisation des politiques étrangères aux préoccupations environnementales est réelle, ou si elle n'est que le reflet de considérations réalistes traditionnelles – qu'ils s'agisse d'ambitions commerciales, stratégiques ou politiques.

Cette recherche doctorale cherche précisément à répondre à cette question, se fixant pour ambition de déterminer les origines, les fonctions et les trajectoires de l'argument environnemental en politique étrangère. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'étude d'un secteur particulier de politique étrangère où l'environnement a fait son apparition récemment : celui des politiques étrangères électronucléaires. Plus spécifiquement, ce sont les cas de la France et des Etats-Unis qui ont été retenus. Les politiques électronucléaires de ces deux pays ont en effet « verdi » très nettement à l'international depuis l'accident de Tchernobyl en 1986, au point que dans les salons professionnels internationaux, mais aussi les « messes » diplomatiques (telle que la conférence de Kyoto), les positions officielles de Paris et de Washington sur le nucléaire sont devenues extrêmement favorables à l'environnement. Cette recherche tente de déterminer si les politiques étrangères électronucléaires de ces deux Etats ont effectivement été sensibilisées à l'argument environnemental - et si oui, par qui et pourquoi ? - ou au contraire si l'environnement n'est utilisé dans leur cadre que comme un instrument rhétorique utilisé à d'autres fins, internes ou externes.

Pour répondre à ces questions, deux études de cas spécifiques ont été retenues. La première porte sur la gestion nucléaire et environnementale de « l'après-Tchernobyl » par la France et les Etats-Unis. Il s'agit en l'occurrence de déterminer si les politiques de coopération bilatérales mises en place par les deux Etats avec les pays d'Europe de l'Est (et plus particulièrement l'Ukraine) en matière de sûreté nucléaire depuis l'accident ont une composante environnementale réelle, comme elles l'affichent ouvertement. On peut en effet se demander si l'argument environnemental n'est pas utilisé dans les programmes d'assistance technique, de transfert de technologie ou encore d'aide financière comme un instrument visant à des fins commerciales ou politiques plutôt qu'à des fins écologiques et sanitaires.

La seconde étude de cas porte sur un dossier global, à savoir les négociations diplomatiques afférentes au climat. La position officielle de la France et des Etats-Unis dans ce cadre a également tendu, ces dernières années, à associer environnement et nucléaire en avançant l'électricité nucléaire comme la solution environnementale la plus adaptée au problème du changement climatique. L'avènement de ces diplomaties du « nucléaire vert » cache-t-il autre chose qu'une volonté de trouver des solutions réelles au problème du développement durable ? Peut-on concevoir que ces approches vantant le caractère « *environmentally friendly* » du nucléaire soient sous-tendues par des rationalités de nature stratégique ? Peut-on imaginer qu'elles tendraient à réhabiliter, au niveau international, l'image d'une industrie décriée par les opinions publiques domestiques justement à cause de ses externalités environnementales ?

L'utilisation de la scène internationale pour promouvoir les mérites environnementaux de l'électronucléaire semble patente dans les deux cas. Reste à savoir si tel est le cas, par qui, comment, et pourquoi cette instrumentalisation est opérée. A travers ces deux études de cas, il s'agit donc d'examiner trois questions : comment et par quels canaux l'environnement entre dans le domaine diplomatique ; pour quelles raisons et en fonction de quelles ambitions il le fait ; et quelle est la trajectoire de l'argument environnemental une fois qu'il a pénétré la sphère de la politique étrangère. Trois grandes parties thématiques tentent de répondre à ces questions.

La première est consacrée à l'analyse des *origines* de l'argument environnemental sur l'agenda des politiques étrangères électronucléaires. Elle s'attache à cerner deux variables essentielles : le rôle du contexte dans la mise sur agenda de l'argument environnemental, et la nature des acteurs qui ont participé à son développement. Cette approche permet de réviser la théorie largement répandue selon laquelle l'environnement pénètre la sphère diplomatique grâce à l'action prédominante des ONG (Organisations Non Gouvernementales) et des autres acteurs de la société civile. Notre première hypothèse pose en effet que l'environnement s'est internationalisé en grande partie grâce à l'action conjuguée des acteurs politiques, administratifs et corporatistes. Si l'action des ONG peut être déterminante dans certains cas, elle ne l'est pas toujours, et le « verdissement » des relations internationales peut résulter, dans certains cas, de stratégies croisées d'acteurs dont l'objet principal n'est pas la protection de l'environnement.

Une seconde partie est ensuite consacrée aux *fonctions* de l'argument environnemental en politique étrangère. Il s'agit là de déterminer si l'environnement doit être considéré en politique étrangère comme un *but* intrinsèque ou plutôt comme un *instrument* utilisé par des acteurs visant à atteindre d'autres objectifs. Cette partie s'attache à analyser les intérêts des acteurs en présence et les stratégies par lesquelles ces intérêts sont servis. Notre seconde hypothèse est que les acteurs nucléaires ont vu dans la stratégie du « verdissement » des

politiques étrangères une nouvelle manière de défendre des intérêts classiques, notamment économiques et commerciaux, tout en améliorant l'image du nucléaire auprès du public. Ce cas pose l'environnement plus comme un instrument que comme un but de politique étrangère, ce qui montre que dans certains cas, l'arrivée de l'environnement sur l'agenda international ne correspond en rien à une sensibilisation réelle des décideurs à l'écologie.

Enfin, une partie conclusive est consacrée aux *trajectoires* de l'argument environnemental : il s'agit là de déterminer si l'instrumentalisation occasionnelle ou régulière de l'environnement en politique étrangère ne peut prendre les acteurs au piège de leurs propres rhétoriques, pour finalement s'imposer comme une valeur. Notre dernière hypothèse suppose à cet égard que l'argument environnemental échappe effectivement à ses instigateurs pour s'imposer à terme dans le processus de négociation de manière autonome. Le caractère circulaire, centrifuge et parfois même centripète de ce processus a ainsi tendance à transformer l'*instrument* de politique étrangère en *contrainte* potentielle pour les décideurs. Ceci tend à montrer que l'argument environnemental, s'il peut être instrumentalisé, peut également s'imposer comme une valeur du jeu politique à plus ou moins long terme.